

Taux fixe bonifié à barrière désactivante

Cotation – GISSLER : 1-B – Fixing E3M : J-2 début de période

<p>Cotation indicative au 28/06/2023 (à actualiser avant toute transaction)</p>	Date de Départ : 31/07/2023	Amortissement du capital : Trimestriel
	Durée : 15 ans	Périodicité des intérêts : Trimestrielle (base Exact/360)
<p>Taux fixe : 3.00% tant que E3M < 4.50% sinon vous payez E3M + 0.32% OU Taux fixe : 3.15% tant que E3M < 5.00% sinon vous payez E3M + 0.32% OU Taux fixe : 3.23% tant que E3M < 5.50% sinon vous payez E3M + 0.32% OU Taux fixe : 3.33% tant que E3M < 6.00% sinon vous payez E3M + 0.32%</p>		

AVANTAGES

- Vous réduisez vos charges financières de manière significative par rapport à un taux fixe standard tant que l'E3M n'a pas atteint le niveau de la barrière désactivante à une date de fixation donnée.
- Chaque période est indépendante.

INCONVENIENTS

- En cas de renégociation ou de remboursement anticipé, des indemnités de marché seront calculées et peuvent être dues.
- Si l'E3M dépasse le niveau de la barrière désactivante à la hausse à une date de fixation donnée, votre indexation devient variable sur la période concernée.
- Vous ne profitez pas d'une baisse de taux.
- Ceci n'est pas une stratégie classée Gissler 1-A.



BON pour accord

Pour le Maire,
L'adjoint chargé aux Finances
MR CAPLAN Antoine